

## BORDEREAU D'INSCRIPTION

### Stages de Tennis de Table - été 2019

**Vous pouvez aussi remplir le formulaire d'inscription en ligne sur  
[www.rhoneyontt.com](http://www.rhoneyontt.com) rubrique ACTIONS ET STAGES / Stages d'été**

Le bordereau d'inscription, accompagné de toutes les pièces du dossier d'inscription (liste ci-dessous), est à retourner à l'adresse suivante :

Espace Départemental des Sports  
**COMITÉ RHÔNE-METROPOLE DE LYON DE TENNIS DE TABLE**  
STAGES D'ÉTÉ - Gary PAGE  
28 rue Julien - 69003 Lyon

L'ensemble du dossier d'inscription est disponible sur notre site [www.rhoneyontt.com](http://www.rhoneyontt.com), rubrique ACTIONS ET STAGES / Stages d'été (Vichy). Il doit être renvoyé en intégralité, à savoir :

- le bordereau d'inscription complété et signé par le responsable légal du participant ;
- la fiche sanitaire cerfa 1008\*02 complétée et signée ;
- la décharge d'hospitalisation et de transport complétée et signée ;
- l'intégralité du règlement<sup>(1)</sup>.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné en intégralité.  
Après réception du dossier complet et **dans un délai de 15 jours**  
vous recevrez une confirmation d'inscription.

**Toute inscription vous engage à avoir pris connaissance des conditions particulières d'inscription (page suivante) et à en avoir accepté les termes.**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....  
père, mère ou tuteur légal du participant.....  
m'engage par la présente à avoir pris connaissance des conditions d'inscription des séjours.

Date et signature

<sup>(1)</sup> Le règlement peut-être effectué en plusieurs fois sans frais, mais vous devez expédier l'intégralité du paiement. Les chèques seront encaissés selon les dates indiquées dans les conditions particulières d'inscription.



## COORDONNÉES

### PARTICIPANT

NOM

Prénom

Né(e) le

Email

Téléphone

Club

Pts classement 2<sup>e</sup> phase  
saison 2018/2019

N° de licence  
saison 2018/2019

### TUTEUR LÉGAL

NOM

Prénom

Email

Téléphone

Adresse postale

## RÉSERVATION

cochez les cases correspondantes

### CHOIX DU/DES SÉJOUR(S)

Dates de séjour

Pension complète

du 07 au 13/07/2019

du 13 au 19/07/2019

### RÈGLEMENT

modalités de paiement dans les conditions d'inscription en page suivante

par :  virement  chèque vacances/coupons sport  chèque bancaire  autre : .....

en :  1X  2X  3X

### AVANTAGES

• Je choisis le trajet avec accompagnateur  à l'aller  au retour

Limité à 24 places/trajet. Les informations précises d'horaires, de lieu de rendez-vous en gare et du contact seront communiquées aux participants 15 jours avant le début de chaque stage.

• Un enfant de la même fratrie est-il déjà inscrit ?  oui  non

Si oui : NOM Prénom de l'enfant .....

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### Stages de Tennis de Table - été 2019

#### CONDITIONS DE PAIEMENT

Grille tarifaire en fonction du nombre de séjours <sup>[1]</sup> tarifs affichés pour une pension complète en euros TTC			
	en 1 fois	en 2 fois	en 3 fois
1 séjour	474,00	237,00 237,00	158,00 158,00 158,00
2 séjours	900,60	450,30 450,30	300,20 300,20 300,20
3 séjours	1 350,90	675,45 675,45	450,30 450,30 450,30
Date butoir de réception du dossier	28/05/19	30/04/19	02/04/19
Dates d'encaissement <sup>[2]</sup>	à réception du paiement	16/05/19 14/06/19	16/04/19 16/05/19 14/06/19

[1] 1 séjour = 1 semaine de stage pour 1 personne

2 séjours = 2 semaines de stage pour 1 personne ou 1 semaine de stage pour 2 personnes d'une même famille.

[2] Après le 14/06/2019, les règlements reçus seront encaissés à réception.

#### COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Rendez-vous sur [www.rhoneyontt.com](http://www.rhoneyontt.com)  
rubrique **ACTIONS ET STAGE / Stages d'été**

##### Inscription en ligne

Saisir les informations demandées dans le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimer et signer le mail de confirmation ainsi que la pièce-jointe comprenant la décharge et la fiche sanitaire.

##### Inscription manuscrite

Télécharger, imprimer et signer le dossier d'inscription.

Le dossier d'inscription comprend :

- le bordereau d'inscription
- la décharge d'hospitalisation et de transport
- la fiche sanitaire

Dans le cas de l'inscription en ligne, le mail

récapitulatif des informations saisies fait office de bordereau d'inscription et doit être imprimé et signé comme la décharge et la fiche sanitaire.

##### Joindre votre règlement

Vous avez la possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois, selon les modalités décrites dans la grille tarifaire ci-dessus.

##### Moyens de paiement acceptés

- Chèques (à l'ordre du CRLTT)
- Virement (RIB sur demande - envoyer l'avis d'opération après chaque paiement)
- Chèques vacances et coupons sport
- Bons Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Rhône uniquement).

Si vous bénéficiez de bons vacances délivrés par la CAF du Rhône ou de chèques vacances, envoyez ces bons au Comité lors de votre inscription. Seul le solde reste à votre charge.

Envoyer par courrier postal votre dossier d'inscription au Comité

Espace Départemental des Sports  
Comité Rhône-Métropole de Lyon  
de Tennis de Table  
Stages d'été - Gary PAGE  
23 rue Julien - 69003 LYON

#### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Après réception et dans un délai de 15 jours, vous recevrez la confirmation d'inscription attestant que le dossier est complet.

#### TRAJETS AVEC ACCOMPAGNEUR

Les trajets avec accompagnateur sont organisés à l'aller et au retour de chaque séjour. Le nombre de places est limité à 24 par trajet.

Les informations sur les horaires de train, le lieu de rendez-vous en gare et le contact seront communiquées aux participants 15 jours avant le départ de chaque stage.

#### ATTESTATIONS ET FACTURES

A l'issue de la semaine de stage, vous recevrez une facture ainsi qu'une attestation de participation au stage. Ces éléments vous seront notamment utiles auprès de votre comité d'entreprise.

#### HOSPITALISATION

Exceptionnellement, certains accidents, traitement ou hospitalisation au cours du séjour peuvent rendre impossible pour le participant, la poursuite normale des activités. Dans ce cas, la Direction du stage informera les parents qui se chargeront du rapatriement de l'enfant.

#### FRAIS DE PARTICIPATION DU SÉJOUR

Les frais de participation des séjours comprennent:

- L'hébergement ;
- Les repas : pension complète, c'est-à-dire : petit-déjeuner, déjeuner et dîner ;
- Les activités sportives, les soirées, le prêt du matériel de loisirs ;
- L'encadrement : directeurs, entraîneurs, et encadrement technique des activités ;
- L'animation : assurée par l'équipe.

Les frais de séjour ne comprennent pas :

- La licence de la saison 2018/2019, qui est obligatoire pour participer aux stages. Si vous n'avez pas de licence, contacter Gary PAGE ([g.page@rhoneyontt.com](mailto:g.page@rhoneyontt.com)) ;
- Le transport aller-retour au domicile ;
- Les dépenses à caractère personnel.

#### ANNULATION

##### Annulation à l'initiative des participants

- plus de 30 jours avant le début du stage

Nous vous rembourserons ce que vous nous avez versé, moins 50€ de retenue pour frais de dossier.

- moins de 30 jours avant le début du stage

Aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'éventualité d'un remboursement partiel sera laissée à l'appréciation de l'organisateur.

##### Annulation à l'initiative de l'organisateur

En dessous de douze participants sur une semaine de stage, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le stage.

Il vous sera alors proposé, selon les places encore disponibles, soit de choisir une autre semaine de stage ou bien d'être remboursés de l'intégralité des sommes versées.

#### PERTE ET VOL

Pendant le séjour, la surveillance des affaires personnelles incombe à chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

#### DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Dans un but de préservation des données personnelles, la liste des participants ne sera pas affichée sur le site du Comité.

Les photographies, films et enregistrements pris lors des séjours pourront être reproduits et diffusés, sans contrepartie financière, sur tout support et par tous procédés, tant que leur exploitation ne mette pas en contradiction les règles de droit à l'image. Les oeuvres précitées seront utilisées par le Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table afin de communiquer sur les actions de l'association. L'exploitation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct du Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table, sur support matérialisé [dossier, plaquette, brochure, affiche, flyer] ou dématérialisé, via internet et en particulier sur le site du Comité ([www.rhoneyontt.com](http://www.rhoneyontt.com)) et ses réseaux de diffusion numérique [Facebook, Twitter, YouTube]. Le Comité du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table fera tout usage des oeuvres, dans les limites précitées et à l'exclusion d'un usage commercial [entendu comme une diffusion nécessitant l'achat de l'élément publicitaire].

